



Le 30 octobre 2009

À toutes les directions d'établissement et de service

**OBJET : Nouvelles directives relatives à la grippe A(H1N1)**

Madame, Monsieur,

*Direction générale*

Centre administratif  
955, boul. Saint-Martin Ouest  
Laval (Québec) H7S 1M5  
Téléphone : 450 662-7000  
Télécopieur : 450 625-2042  
www.cslaval.qc.ca

Faisant suite à nos directives du 31 août 2009 et à la rencontre d'information avec Dre Irace-Cima de la Direction de la santé publique de Laval, lors du CCG du 22 septembre dernier, nous souhaitons vous informer des nouvelles directives de la commission scolaire en ce qui concerne la grippe A(H1N1).

Vous comprendrez que malgré le fait que certaines mesures peuvent sembler difficilement applicables, **nous avons l'obligation de les mettre en œuvre dans l'ensemble de nos établissements**, le tout conformément au nouveau Plan national de lutte contre la pandémie et suivant les nouvelles instructions du MELS et de la Direction de la santé publique du Québec.

**Mesures de prévention**

Nous réitérons les mêmes recommandations préventives que lors de la rentrée scolaire (voir nos directives du 31 août 2009, copie est d'ailleurs ci-jointe); notamment :

- l'hygiène respiratoire et le lavage des mains;
- l'obligation de ne pas se présenter à l'école dès l'apparition des symptômes d'allure grippale et ce, jusqu'à la fin des symptômes;
- l'entretien ménager.

De plus, vous devez vous assurer que :

- les affiches transmises à la rentrée scolaire soient bel et bien affichées dans vos établissements et que le personnel ouvrier soit informé des consignes relatives à l'entretien ménager transmises dans les dernières communications. De plus, rappeler à ces derniers l'importance de porter des gants notamment pour ramasser les poubelles où il y a des mouchoirs;
- l'équipement sanitaire soit fonctionnel en nombre suffisant et que les distributrices de rince-mains antiseptiques soient installées. À cet égard, il faut inviter le personnel des écoles primaires à la prudence concernant l'utilisation de ce rince-mains car l'ingestion de ce produit peut causer une intoxication chez les jeunes enfants. Il est donc recommandé que l'utilisation soit faite sous la supervision d'un adulte;

**Claude Sabourin,**  
*directeur général*  
Poste téléphonique : 1001  
csabourin@cslaval.qc.ca

## Nouvelles mesures

Suivant les directives du MELS et de la Direction de la santé publique du Québec, vous devez :

- inviter les gens à favoriser la distance sociale en évitant les trop grands rassemblements, les poignées de main et les accolades;
- prévoir un espace réservé pour le retrait des élèves présentant des symptômes d'allure grippale jusqu'à leur retour à la maison. Cet espace doit pouvoir accueillir plusieurs élèves tout en maintenant une distance de 2 mètres entre eux. Il faut également y prévoir des sacs à vomissement, des poubelles fermées, des mouchoirs, du gel antiseptique, de l'eau, des masques anti-projection et des lits. L'usage des matelas de gymnase comme lits est recommandé par le MELS étant donné qu'ils peuvent être facilement nettoyés;
- prévoir un entretien plus important, à chaque jour, de l'espace réservé au retrait des élèves symptomatiques. De plus, les aires de travail d'un élève ou d'un employé contaminé doivent être désinfectés dans les meilleurs délais;
- nommer un ou une responsable de la surveillance de l'espace de retrait en veillant à lui fournir des gants et des masques anti-projection;
- si l'élève retiré doit prendre le transport scolaire, ce qui n'est pas favorisé, il doit porter un masque anti-projection et, si possible, s'asseoir seul;
- rappeler que le personnel des établissements scolaires et des services présentant des symptômes d'allure grippale doit quitter les lieux du travail et que les conditions des conventions collectives s'appliquent en l'espèce. Dans les cas de refus, l'employé devra présenter un billet médical attestant de sa capacité à reprendre le travail;
- demander aux gens de préciser, lors du signalement d'une absence, si elle est attribuable à des symptômes d'allure grippale. À cet égard, vous trouverez ci-joint un document intitulé « *Outil d'évaluation des symptômes d'allure grippale* » dont l'utilisation est exigée par le MELS. De plus, le personnel enseignant peut utiliser cet outil pour référer un élève au local de retrait;
- vous assurer que les absences du personnel et de la clientèle pour des symptômes d'allure grippale soient relevées de façon quotidienne afin de respecter les exigences du MELS;

- inviter le personnel qui prévoit faire des voyages avec les élèves à consulter la section « Je pars en voyage » sur le site [www.pandemiequebec.gouv.qc.ca](http://www.pandemiequebec.gouv.qc.ca);
- référer la clientèle au *Guide autosoins* distribué à la population par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec sur les symptômes de la grippe (un exemplaire est ci-joint).

La décision de fermer exceptionnellement un établissement en raison du taux d'absentéisme attribuable à des symptômes de grippe relève de la commission scolaire en concertation avec le MELS et la Direction de la santé publique.

Nous vous rappelons que selon la Direction de la santé publique, la vaccination demeure le meilleur moyen de prévenir la grippe et d'éviter ses complications et que celle-ci est prise en charge par le gouvernement et non par la CSDL et que les informations sur la disponibilité du vaccin peuvent être consultées sur [www.pandemiequebec.gouv.qc.ca](http://www.pandemiequebec.gouv.qc.ca). À cet effet, vous recevrez par courrier interne une grande affiche « *La grippe se propage facilement. Faites-vous vacciner* » que nous vous demandons d'installer dans votre établissement.

La Commission scolaire de Laval est en contact étroit avec les autorités de la Santé publique et le MELS. En cas d'une hausse du niveau d'alerte, nous vous informerons de nos nouvelles directives. Dans l'intervalle, pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre supérieur immédiat ou consulter notre site internet [www.cslaval.qc.ca](http://www.cslaval.qc.ca).

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Le directeur général,



Claude Sabourin

Pièces jointes : Directives du 31 août 2009  
Document « *Outil d'évaluation de symptômes d'allure grippale* »

c.c. Membres du conseil des commissaires  
M. Roger Bazinet, prés. SPPLRN  
M. Sylvain Boileau, prés. S.C.F.P.  
Mme Chantal Crochetière, prés. SERL  
Mme Jacqueline Salois, prés. S.P.S.É.  
M. Pierre Gingras, prés. ACSQ  
M. Jean Rainville, prés. ADEIJ